

## DELIBERATION N°35

### Dénomination de la future salle de boxe du front de mer

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents :34*

*Nombre de votants :39*

#### LE 17 FEVRIER DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°17), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°3), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°15), Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme Barkissa SANOKO (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°18), M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°2), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien (à partir de la question n°18), M. DUTHUIT Michel à M. Daniel VERGER, Mme AUDIGOU Sabine à M. François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°2), Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

Monsieur Sébastien JUMEL, Maire, expose que la Ville de Dieppe a engagé le 3 janvier dernier, d'importants travaux de réhabilitation de la salle de boxe située sous le pont promenade du front de mer. Ces travaux devraient se terminer dans le courant du mois de mai prochain.

En hommage à Charles Pieters décédé le 20 janvier dernier, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la future salle de boxe : salle « Charles PIETERS ».

*Né à Dieppe le 24 décembre 1914, Charles Pieters - ancien boxeur - est une grande figure de la vie locale.*

*Le 1<sup>er</sup> septembre 2009, il recevait l'insigne de Commandeur de la Légion d'honneur pour son engagement dans la résistance pendant la Seconde Guerre mondiale et son implication dans la vie locale.*

*Déporté à Buchenwald en 1944, il est à l'origine de la création de l'association Buchenwald-Dora qui, chaque année, pour perpétuer le devoir de mémoire, permet à des jeunes de notre département de se rendre dans ces camps de la mort.*

*Militant syndical et politique, Charles Pieters a été conseiller municipal de 1971 à 1983, au sein de l'équipe d'Irénée Bourgois. Premier adjoint en charge de la gestion du personnel et du sport, il est à l'origine de la création de tous les clubs sportifs municipaux (gymnastique, natation, boxe...) et de la rénovation des équipements sportifs.*

La famille de Charles PIETERS, consultée au préalable, a donné son accord de principe pour cette dénomination.

Vu l'avis de la commission municipale n° 6 réunie le 8 février 2011

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette dénomination

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

***Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.***

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire